

DÉCHETTERIES MOBILES 2021

> THORIGNY-SUR-MARNE

Rue du Moulin à Vent (Parking du collège)

3 & 24 avril - 15 mai - 5 & 19 juin - 3 juillet

4 & 18 septembre - 2 & 16 octobre, de 14h à 18h

> DAMPMART

Rue Michel Place (Parking du gymnase G. Roby)

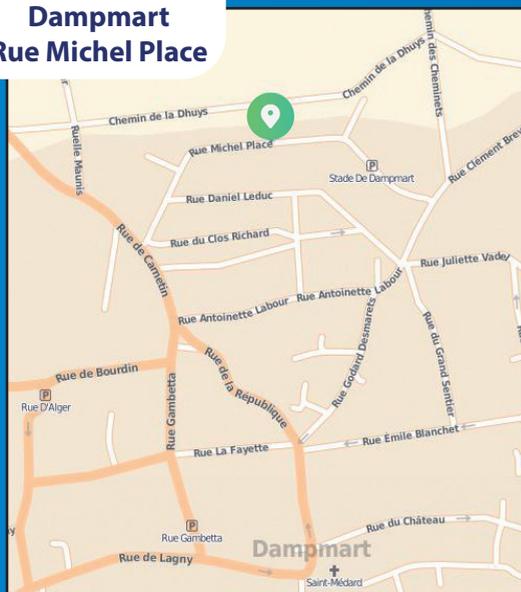
29 mai et 17 juillet de 14h à 18h

Accès gratuit, réservé aux particuliers qui résident sur le territoire du SIETREM. Munissez-vous de votre badge d'accès aux déchetteries (ou justificatif de domicile) + pièce d'identité.

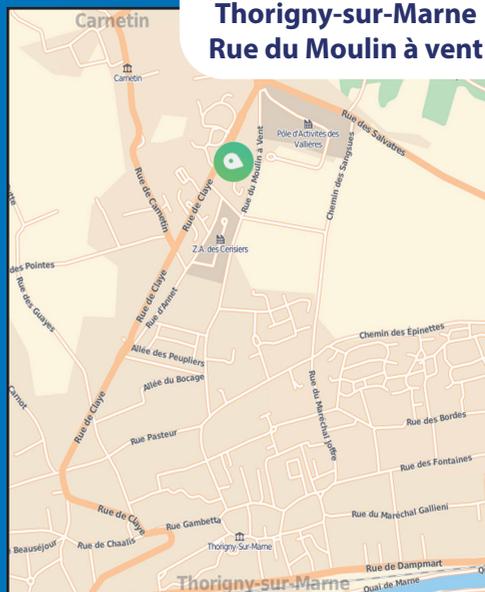
PLAN D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES MOBILES



Dampmart Rue Michel Place



Thorigny-sur-Marne Rue du Moulin à vent



Les déchets acceptés

- * Ferrailles et métaux non ferreux,
- * Piles, accumulateurs,
- * Déchets de jardin : tontes, feuilles et petits branchages sans sac plastique
- * Déchets ménagers spéciaux : peintures, solvants, acides, bases, bombes aérosols issues du bricolage bien vidées, produits phytosanitaires, radiographies,
- * Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : petits appareils électroménagers (PAM), écrans, ampoules, néons et de façon générale tout petit objet contenant un composant électrique ou électronique,
- * Cartons, déchets divers, petits mobiliers,
- * Capsules Nespresso.

Extrait du règlement

- * Les quantités déposées sont limitées à 1m³ (y compris pour les déchets verts) par jour, par foyer et par véhicule.
- * L'accès à la déchetterie mobile est strictement réservé aux particuliers résidant dans l'une des communes adhérentes au SIETREM.
- * Avant tout dépôt, une pièce d'identité et le badge d'accès aux déchetteries ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois devront être présentés au gardien.
- * L'accès aux déchetteries est interdit aux artisans-commerçants à titre professionnel et est strictement limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de PTAC inférieur à 3,5 tonnes. Ne sont pas autorisés les camions « plateau », les véhicules identifiés aux noms des sociétés, commerçants, artisans et les véhicules tôlés.